

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

MAI 2015 - N° 40



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

DEPARTEMENTALES : UNE DEMOCRATIE EN FAILLITE

Chaque soir d'élection nous offre toujours le même désolant spectacle : les uns bombent le torse ravis d'avoir gagné, les autres prennent une raclée en attendant la prochaine revanche qui ne manquera pas d'arriver...et c'est ainsi depuis des lustres. Les commentaires dans les médias sont toujours les mêmes, souvent pitoyables. Au-delà des multiples analyses sur la victoire de la droite, l'effondrement de la gauche, l'implantation du front national, le taux d'abstention...il me semble que la seule vraie leçon à tirer de cette élection départementale est que nous avons sous les yeux la faillite de notre système de représentativité, autrement dit la mise à mal de notre démocratie. Personne, en tout cas peu d'hommes politiques, ne semble s'en émouvoir. Et pourtant !

Regardons et analysons les chiffres et les résultats. La droite et la gauche traditionnelles (ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'UMPS) ont réussi cet incroyable tour de force d'emporter les 100 départements avec, pour les deux partis réunis, moins de 30 % des voix des électeurs inscrits. Dans une immense majorité de départements, les forces politiques en-dehors des partis traditionnels (écologistes, front de gauche et front national) ont souvent obtenu plus de 40 % des voix...et se retrouvent pourtant sans aucun élu.

Le mode électoral imposé pour ces dernières départementales est tout simplement scandaleux. Nous avons eu l'occasion, dans la dernière Caselle Enchênée, de dénoncer ce système d'élection au scrutin majoritaire qui prive des dizaines de millions d'électeurs du moindre représentant. Ces millions de citoyens ont le sentiment d'être évincés du jeu politique au profit de notables ou de cumulards qui refusent de perdre la moindre parcelle de

leur pouvoir. Ce sont les mêmes qui tentent de nous faire pleurer devant la montée du Front National ! Mais comment peut-il en être autrement quand on baillonne délibérément, depuis des décennies, tous les extrêmes...qu'ils soient de gauche ou de droite...sans leur donner la possibilité de siéger dans les assemblées départementales ou à l'Assemblée nationale.

La seule façon de respecter les citoyens « hors système gauche-droite » est d'organiser toutes nos élections à la proportionnelle intégrale, avec prime aux gagnants, comme c'est le cas pour les élections municipales...les seules qui soient, en France, des élections démocratiques. J'ignore qui a sorti de son chapeau le mode d'élections pour les dernières départementales mais cet énergumène devrait recevoir le grand prix de la stupidité et de l'ineptie pour avoir osé la création de nouveaux cantons factices aux découpages farfelus et l'instauration du concept de binôme homme-femme. Il aurait suffi de proposer des listes départementales, avec parité hommes-femmes, pour permettre un choix démocratique qui aurait permis l'élection dans chaque département de majorités stables en même temps que la présence active de tous les courants d'opinion minoritaires.

On me rétorque qu'avec un tel mode de représentation, le Front National ferait rentrer des dizaines de députés à l'Assemblée Nationale. Et alors ! Y aurait-il une démocratie à géométrie variable ? Et il est plus facile de combattre les idées d'un parti lorsqu'il avance à visage découvert avec des élus en responsabilité au sein des assemblées territoriales, qu'elles soient locales ou nationales.

.../...

Ainsi va la démocratie... au lieu de cette parodie à laquelle nous avons assisté les 22 et 29 mars dernier. En 2012, François Hollande s'était engagé à faire de la proportionnelle un de ses chevaux de bataille. Il finira son mandat sans avoir engagé la moindre réforme à ce sujet... sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres de ses promesses de campagne. A force de perdre ou d'oublier ses chevaux de bataille, on est certain de perdre la bataille et, au final, la guerre !

Daniel Pasquier



MONTDOUMERC : une belle initiative de proximité

Les petits ventres de l'école maternelle de Montdoumerc ne cessaient de gronder et c'est comme ça qu'une belle initiative est née !

Cette petite école du RPI Fontanes-Montdoumerc-Belfort du Quercy était la seule du RPI à être encore fournie par la cantine scolaire de Lalbenque. Mais, depuis mars 2015, c'est le multi-services récemment ouvert qui a pris le relais.

C'est ainsi que les enfants ont retrouvé l'envie de se mettre à table autour de plats élaborés, goûteux, équilibrés, adaptés et attractifs. Pas besoin d'être une super maman pour savoir que la ratatouille, c'est pas bon, mais le riz à la ratatouille c'est super ! Et si la ratatouille est maison, c'est gagné ! Plus besoin de dévaliser la corbeille de pain parce qu'on a encore faim !

Le personnel de cantine l'avait bien compris et c'est dans ce sens qu'il collabore aujourd'hui avec le multi-services. Initier les enfants lors de leurs premières expériences en collectivité n'est pas une mince affaire. Le personnel encadre des enfants de 2,5 à 5 ans et a le devoir de respecter l'enfant sans le forcer à manger ou à goûter. Alors pour faciliter cet apprentissage il faut que la cuisine suive !

Pour eux, c'est désormais un vrai bonheur de voir enfin ces enfants attablés finissant leurs assiettes. C'est beaucoup moins de déchets à sortir à la fin du service, avec une poubelle qui passe d'une moyenne de 20 kg à 2 kg ! Le mot d'ordre : moins de quantité et plus de qualité égale moins de déchets !

Les plus belles surprises ont été de voir que le nombre d'enfants à la cantine avait augmenté, passant de 28 à 36, et d'accueillir, à plusieurs reprises, des conseillers municipaux

qui jusqu'alors étaient quelque peu réticents...

Aujourd'hui, 300 m séparent les deux établissements. Grâce à cette réduction de transports, c'est trois quarts d'heure de gagné le matin pour l'employée qui allait chercher les repas à Lalbenque. C'est 7 euros en moins, par jour, pour la mairie qui indemnisait les trajets et plus de temps perdu à réchauffer les plats à l'arrivée.

Avec ce service de proximité les échanges sont simplifiés. Chaque jour le chef mesure la réussite de son travail, comme il le ferait dans son restaurant à la fin du service. Grâce à sa collaboration avec le personnel de cantine, il adopte les techniques de cuisine nécessaires et surtout il contrôle la quantité pour ces petits estomacs...ce qui est impossible dans une centrale qui produit plusieurs centaines de repas.

Les parents eux aussi s'investissent et soutiennent ce mode de fonctionnement où chacun y trouve son compte, en assumant la hausse du prix du repas de 25 centimes. Un léger surcoût qui permet de bénéficier d'une cuisine de qualité, de régaler les enfants, de réduire considérablement les déchets et les transports et de favoriser l'emploi en zone rurale.

A noter que cette opération rapporte peu en termes financiers au multi-services et qu'il s'agit bien là de gains humains. Cette initiative locale et solidaire témoigne d'un désir de s'investir et de participer à la vie de l'école et de la commune qui soutient l'installation et le maintien de ses commerces.

Céline Balitrand

MAISON DE LA CHASSE...OU DE LA CONVIVIALITE ?

La mairie de Lalbenque et la société de chasse Saint-Hubert ont, depuis quelques mois, au sein de la zone artisanale de Lissaure, uni leurs efforts pour créer une maison dédiée à la chasse. La mairie a financé une grande partie des travaux mais les chasseurs ont donné également beaucoup de leur temps, de leur énergie et de leur argent pour les aménagements intérieurs. Bravo ! Une maison dont le but est de permettre aux chasseurs de se retrouver, de procéder au dépeçage et à la découpe de leur gibier avant d'envoyer carcasses et viscères à l'équarrissage...au lieu de les abandonner dans la nature comme on l'a vu parfois. Rappelons-nous les infractions dénoncées par notre association, il y a deux ans, quand on a découvert des carcasses de chevreuils, en bas du château de Cieurac, à 50 mètres de la route Lalbenque-Cahors. Nous étions intervenus auprès de l'ONCFS, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui avait adressé un rappel réglementaire aux deux associations de chasse intervenant sur le territoire de Cieurac.

Maison de la chasse, soit ! On ne peut que s'en féliciter. Mais comme ce bâtiment, mis à la disposition des chasseurs pour un bail de 25 ans, pourra être prêté de façon temporaire à des tiers ou des associations, pour une utilisation ponctuelle, il est fortement déconseillé par la mairie de Lalbenque d'appeler ce bâtiment « Maison de la chasse » mais plutôt « Maison de la convivialité ». C'est d'ailleurs son nom officiel, celui inscrit sur le permis de construire apposé devant ce bâtiment. Maison de la convivialité, il fallait l'inventer, et pourquoi pas Maison du Peuple ! Que les rencontres entre chasseurs se passent de façon conviviale, nous n'en doutons pas une seconde. Rien de tel que des fusils de chasse, des odeurs de gibier faisandé et une belle salle de découpe pour donner à cet

endroit un air de convivialité !

L'explication de cette dénomination officielle « Maison de la convivialité » est probablement plus simple : il est de mauvais ton de faire honneur aux chasseurs en leur construisant une maison de la chasse alors que la convivialité est un mot tout à fait dans l'air du temps. Un tour de passe-passe pour le moins étonnant dont il est permis de sourire...ou de s'offusquer selon notre humeur du moment. Associer le monde de la chasse à cette belle notion de convivialité citoyenne est un tour de force...ou une belle hypocrisie pour faire passer la pilule des aides financières substantielles accordées aux chasseurs.

D'ailleurs a-t-on demandé aux animaux abattus ce qu'ils pensaient de cette histoire et du nom donné à l'endroit où on va les dépecer ? A moins de les imaginer dotés d'un grand sens de l'humour, pas sûr que ces gibiers apprécient vraiment l'ambiance conviviale dans laquelle on les a massacrés.

Daniel Pasquier



LE SACRIFICE DES PAYSANS

Après la création d'un poulailler géant de 1,2 million de volailles à Pamproux (79), d'une porcherie de 15 000 porcs à Vitry-le-François (51) et d'une ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme l'année dernière, on a récemment annoncé l'ouverture prochaine d'un atelier de « 1000 veaux », dans la Creuse. Il ne s'agit là que de quelques exemples de la poursuite à marche forcée du procès d'industrialisation de l'agriculture et, plus encore, de la vie. La Confédération paysanne vient d'ailleurs de recenser une trentaine de projets de ce type sur l'ensemble du territoire français pour les productions animales et végétales. Et les promoteurs de ces véritables usines essaient d'en justifier le bien fondé au nom de la lutte contre la

désertification du territoire! Cela ne s'invente pas. Dans le même temps, dans toutes les régions rurales en voie d'abandon et de désertification, le Front national n'a cessé de progresser et Marine Le Pen avait fait de la défense de la ruralité et des paysans l'un des principaux thèmes de la campagne qu'elle a menée dans le cadre des élections départementales. Dans le même temps également, les médias nous ont littéralement « abreuvés » tous les jours d'images bucoliques en provenance du Salon de l'Agriculture : « mamans » avec leurs petits caressant des vaches aux yeux humides, exposition de moutons, de chèvres, de taureaux « d'élite » et de produits du terroir fleurant bon la France éternelle des champs.

Et puisque le climat est à la sensibilité écologique, on est même allé jusqu'à organiser quelques tables-rondes sur la question du « bien-être animal » lors de ce Salon historique qui, malgré la mine réjouie de Stéphane Le Foll, ne présageait décidément rien de bon pour l'avenir des paysans. Il suffira d'ailleurs, pour s'en convaincre, de s'intéresser aux sanctions dont sont systématiquement l'objet les éleveurs qui tentent, dans une indifférence quasi-généralisée, de s'opposer à l'obligation de procéder au « puçage » électronique de leurs animaux.

Qu'à cela ne tienne. La fête a battu son plein, les journalistes et les hommes politiques se sont régalez, le Président de la république était enchanté et l'on n'aura jamais autant trinqué à la santé des paysans. Pendant ce temps là, le nombre d'exploitations agricoles (mais aussi d'artisans et de petits commerçants) ne cesse de fondre, les terres de se concentrer en faveur de l'agriculture industrielle, les faillites et les suicides continuent de ponctuer les journées des ruraux, et le montant des subventions allouées aux collectivités territoriales va être prochainement amputé d'environ 11 milliards. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Front national se soit engouffré dans cette brèche tant, si l'on ose s'exprimer ainsi, le sentiment d'abandon ressenti dans les campagnes constitue du « pain béni » pour ce parti qui fonctionne comme une véritable banque du ressentiment. Qu'à cela ne tienne cependant, dans ce climat de confusion généralisée les opposants à la pour-

suite sans fin de la démesure productiviste peinent d'autant plus à faire entendre leurs voix, que la stratégie de la FNSEA visant à organiser la cohabitation entre deux types d'agriculture (industrielle et paysanne pour aller à l'essentiel), répond depuis plus de 40 ans aux aspirations du lobby agro-alimentaire et de la majorité des partis politiques. Ce qui fait d'ailleurs que depuis 40 ans également et alors que rien ne semble changer sur le fond, l'agriculture industrielle continue comme aux Etats-Unis, en Argentine, en Chine, en Allemagne, aux Pays-Bas et ailleurs, à vampiriser l'agriculture familiale et paysanne dont on ne cesse par ailleurs de chanter les vertus et le rôle essentiel qu'elle est censée jouer dans la promotion du « développement durable ». Et comme si cela ne suffisait pas, nous venons d'apprendre que les quotas laitiers viennent d'être supprimés, ce qui va encore fragiliser les petites et moyennes exploitations.

Tout le monde sait pourtant parfaitement, et la FNSEA plus que quiconque, que la rentabilité des grandes « entreprises » agricoles, et céréalières en particulier, est illusoire et qu'elles ne peuvent fonctionner que grâce aux sommes colossales qu'elles reçoivent et sans lesquelles elles seraient en faillite. Et c'est probablement pour cette raison que les autres partis politiques restent aussi sereins, car pour le reste la fin des paysans leur semble ne relever que des lois de l'histoire et de la dynamique du progrès.

Yves Dupont

BOIS RAMEAL FRAGMENTE

Il y a quelques années, la Caselle Enchêlée avait publié un article sur la technique du BRF (bois raméal fragmenté) qui consiste à étendre sur le sol des champs ou des jardins un mélange non composté de résidus de broyage de rameaux de bois ou de branches. Quelles ne furent pas notre surprise et notre plaisir de voir la municipalité de Lalbenque se mettre cette année à cette technique lorsqu'est arrivé, en mars dernier, le moment de la taille des platanes. Après avoir loué une nacelle et une déchiqueuse à la mairie de Cajarc, les employés municipaux ont taillé et broyé des quantités importantes de branches coupées avant de les répandre aux pieds de tous les massifs et toutes les haies du bourg de la commune. On a pu assister à un va et vient incessant entre les lieux de coupe et les divers endroits à enrichir de ce BRF.

Le BRF sert principalement à réinstaller l'activité biologique du sol. On incorpore pour cela le BRF en surface (de 4 ou 5 cm jusqu'à 20 cm sur un sol très dégradé), puis les vers de terre se nourrissent de la cellulose pendant que les champignons dégradent la lignine. Parce que les plus exposées à la lumière, et les plus actives, les



branches et rameaux qui composent le BRF sont la partie la plus riche de l'arbre. On y retrouve 75 % des minéraux, des acides aminés, des protéines et des biocatalyseurs (enzymes). **Le BRF a différents rôles :**

Rôle nutritif : il permet de régénérer et entretenir la richesse d'un sol, et de constituer des réseaux trophiques grâce au rôle prépondérant de la jeune lignine.

Rôle irrigateur : les fragments de bois raméal disséminés dans la couche superficielle du sol absorbent les pluies en évitant ou limitant le lessivage, puis empêchent les remontées d'eau par capillarité et donc l'évaporation qui caractérise cette zone du sol. La présence de fragments de bois à volume variable selon le niveau d'humidité contribue également à l'aération du sol.

Rôle thermorégulateur : en outre, le BRF s'avère avoir un effet tampon sur la température du sol qui est, de par sa présence, moins chaud en été. Ceci a un effet protecteur sur la plante poussant dans le BRF comme sur la pédofaune.

Nous saluons donc cette belle initiative de la municipalité de Lalbenque et un coup de chapeau à l'ensemble des employés municipaux qui étaient à la manœuvre ! Seul petit bémol à notre enthousiasme : la récolte du bois raméal doit se faire de la fin de l'été jusqu'au début de l'hiver. C'est le moment où les branches et rameaux sont les plus riches en éléments nutritifs. Le mois de mars, à la fin de l'hiver, est donc loin d'être le moment indiqué pour cette opération. Un conseil à ne pas oublier pour la prochaine coupe. Et la prochaine fois, pourquoi ne pas proposer une partie de ce BRF aux jardiniers du village qui pourraient l'épandre dans leur propre jardin ?

Daniel Pasquier

ECONOMIE D'ENERGIE : ATTENTION AUX ARNAQUES

La réussite de la transition énergétique en France est principalement conditionnée à une diminution importante de la quantité d'énergie utilisée pour chauffer les logements. Cet objectif ouvre un marché, évalué à plusieurs milliards d'euros, qui attise les convoitises de nombreuses entreprises dont certaines n'ont malheureusement pas pour finalité la satisfaction des clients.

Ainsi, on assiste depuis plusieurs mois à un démarchage téléphonique intense de la part d'entreprises qui, sous couvert d'un partenariat avec la plate forme Bleu Ciel d'EDF, proposent de réaliser gratuitement un diagnostic thermique de votre logement. Cette proposition apparemment alléchante peut souvent dissimuler des intentions peu scrupuleuses comme en témoigne la mésaventure qui est arrivée à une famille d'agriculteurs de l'Orne dont l'habitation de 100 m² était chauffée en rez-de-chaussée par une pompe à chaleur et à l'étage par une chaudière à fuel.

Suite à un diagnostic gratuit de la société Habitat Conseil, se présentant comme « partenaire d'EDF », il leur est proposé, pour réduire leur facture d'énergie, d'installer deux autres pompes à chaleur, une éolienne de pignon, un cumulus et 5 climatiseurs réversibles. La dépense totale n'est pas négligeable - 26 000 euros- mais la commande est néanmoins passée car bien sûr on ne peut que faire confiance à une entreprise parrainée par EDF. A Noël le matériel est installé et alors les ennuis commencent : l'éolienne se bloque, l'installation disjoncte, les climatiseurs réglés sur une température de 17 degrés montent à 22 degrés et la facture d'électricité s'envole. Lorsque les propriétaires recontactent Habitat Conseil, ils apprennent que celle-ci est en liquidation et EDF, « le partenaire », décline toute responsabilité au motif qu'il ne fait que mettre en relation des clients avec des entreprises. Ce point de vue est néanmoins fortement contesté par le médiateur

national de l'énergie pour qui « le fournisseur ne peut prétendre n'assurer qu'une forme de mise en relation : en effet, les travaux réalisés par ses partenaires lui permettent de collecter des certificats d'économie d'énergie nécessaires à l'atteinte d'objectifs contraignants assignés par les pouvoirs publics ». L'affaire suit son cours...

Alors, pour éviter que votre recherche d'économie d'énergie vire au cauchemar, voici quelques principes de bon sens à suivre :

Faire réaliser, à ses frais, un diagnostic thermique qui définira la nature des travaux à réaliser en priorité. En principe la société qui réalise le diagnostic n'assure pas la réalisation des travaux. Il faut donc se méfier des entreprises qui proposent un diagnostic gratuit et si malgré tout vous cédez à leurs sirènes, ne pas leur confier de travaux et rechercher d'autres avis.

Privilégier l'isolation thermique du logement (fenêtres, combles, isolation intérieure ou extérieure quand c'est possible) par rapport à l'amélioration du système de chauffage car l'énergie la moins onéreuse est celle que l'on ne consomme pas. Si l'habitation est déjà correctement isolée et que les économies passent par une installation de chauffage plus performante, il faut choisir un type de matériel éligible au crédit d'impôt car c'est une garantie d'efficacité. Rappelons au passage que les pompes à chaleur air/air ne peuvent bénéficier du crédit d'impôt.

Confier les travaux à des entreprises lotoises possédant les qualifications techniques nécessaires (accréditées de la mention technique RGE) étant précisé d'une part que l'agrément « Bleu Ciel EDF » ne constitue pas en soi un critère de qualité et d'autre part que certaines entreprises peuvent faire référence à cet agrément sans le posséder.

Thierry Le Reun

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : DES PAROLES OU DES ACTES

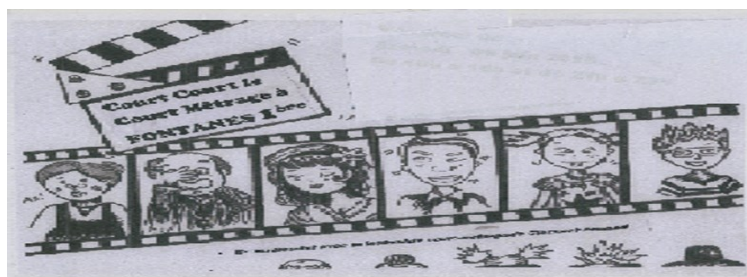
Malgré un plan national pour le développement de l'agriculture biologique, le « Plan Ambition Bio 2017 » qui vise le doublement des surfaces d'ici 2017, le 7 mars dernier, nous apprenions une coupe franche de 25 % sur les aides au maintien pour la récolte 2014. Devant les protestations, le ministre de l'Agriculture, Hervé Le Foll, a promis le déblocage d'une enveloppe pour le début de l'été afin de compenser cette perte. Où se trouve la logique d'un plan national qui vise à doubler les surfaces bio tout en voulant diminuer les aides ?

Au niveau local, à Lalbenque, nous sommes confrontés à une situation analogue. La municipalité souscrit bien sûr au développement des produits bio, se lance même dans une expérimentation d'alimentation bio pour les enfants des écoles... (avec, certes, la vitesse de l'escargot et la prudence du serpent...mais ça avance...et c'est une très bonne nouvelle) et, en même temps, le maire du village n'est pas du tout favorable à voter une délibération municipale qui permettrait une exonération temporaire de 5 ans de taxe foncière sur les terrains non bâtis et cultivés en agriculture biologique.

Les arguments mis en avant frisent le ridicule : nous serions alors, nous dit le maire, devant une sorte d'injustice par rapport aux autres agriculteurs ! On passe aux ou-

bliettes tous les efforts de ces agriculteurs bio qui doivent transformer pendant trois ans toutes leurs méthodes d'exploitation avant d'obtenir le fameux label bio. Il semble normal que ces paysans courageux soient récompensés de leurs efforts. Ce qui coule de source pour le sens commun et pour le législateur qui a voté cette loi a du mal à être entendu par le maire de Lalbenque qui nous oppose des arguments ou plutôt des arguties autour de la justice entre agriculteurs ! Sous le vernis d'un tel discours, que pouvons-nous imaginer comme vraies raisons pour s'opposer à une telle délibération ? Probablement la peur de déplaire aux agriculteurs traditionnels qui préfèrent épandre leurs produits phytosanitaires, autrement dit leurs pesticides, au lieu de tout faire pour encourager une agriculture de qualité qui prend le contrepied de la logique de l'agriculture productiviste. Et pourquoi ne pas augmenter la taxe foncière pour les agriculteurs qui continuent à pulvériser des pesticides, notamment le glyphosate (autrement dit le Rund Up) classé depuis peu par l'OMS comme probablement cancérigène ? Combien de temps encore vont durer l'aveuglement général et la frilosité des décideurs ?

Daniel Pasquier



COURT COURT LE COURT - METRAGE !! FONTANES VOUS ATTEND...

Le vendredi 5 ou le samedi 6 juin de 16 à 18 heures et de 21 à 23 heures.

Choisissez votre soirée - prévoir environ 2h00 par séance- et venez vous dépayser dans la salle socioculturelle : en lien avec le « Festival du court-métrage de Clermont Ferrand », le Club Amitiés Loisirs y organise deux projections de courts métrages nationaux et internationaux.

Ni stars, ni tapis rouge, mais un plaisir à partager.

Entrée : 2,50 euros

Entre les deux séances possibilité de prendre le dîner du « festivalier » aux Bienvenus (il est prudent de réserver au 0565222319).

UN SPAR... ET CA REPART !

De l'ancien au nouveau Casino...il n'y a qu'un « spar »...un pas que nous sommes nombreux à avoir franchi depuis que Carlos et Sabine ont décidé de changer d'enseigne (tout en restant dans le groupe Casino). Cette nouvelle enseigne leur permet d'avoir des produits moins chers, des prix plus attractifs face à la concurrence de Carrefour Contact implanté il y a deux ans. A signaler aussi tout un rayon des produits biologiques avec même, grande nouveauté, quelques légumes frais d'origine bio.

Le pot d'ouverture, le vendredi 13 février, fut une vraie réussite avec la présence de nombreuses personnes curieuses de découvrir le nouvel agencement du magasin et soucieuses d'apporter leur soutien à ce magasin qui anime, tout comme Proxi tout à côté, depuis des décennies, le cœur du village. Il est essentiel que ces deux commerces d'alimentation restent en place et se développent. Longue vie à tous les deux.

A cette occasion, l'ASEL rappelle la position qui est la sienne depuis deux ans : Carrefour Contact est là et a parfaitement sa place dans l'économie locale. Il apporte un « plus » tant dans le domaine de ses heures d'ouverture que dans la qualité des produits et les prix pratiqués. Mais ce serait une lourde erreur de la population locale et des alentours que de concentrer tous leurs achats dans

cette moyenne surface. Les autres petits commerces du cœur du village doivent absolument continuer à vivre. Il faut pour cela que le consommateur diversifie ses achats et ait à cœur le souci de faire vivre décentement TOUS les petits commerces du village (alimentation, boucherie,



boulangerie, quincaillerie, fleuriste, tabac...). Ce ne sont ni les banques, ni les agences immobilières, ni les assurances qui font battre le cœur d'un village. Seuls les commerces de bouche, les cafés et restaurants et autres commerce de proximité peuvent apporter à un bourg comme Lalbenque l'esprit convivial que nous souhaitons tous.

Daniel Pasquier

UNE PREMIERE VICTOIRE

Nous sommes peut-être en train d'obtenir une victoire historique pour les abeilles et l'environnement. Le jeudi 19 mars, en France, l'Assemblée nationale a voté un amendement qui interdit pour de bon les pesticides néonicotinoïdes tueurs d'abeilles sur le sol français, à partir de janvier 2016 ! Si l'amendement est confirmé par le Sénat, c'est tout le travail mené depuis de nombreuses années qui est récompensé. La France créerait un précédent en Europe, obligeant les autorités des autres pays et l'UE à revoir leur législation sur les néonicotinoïdes. Ça pourrait être la fin des pesticides tueurs d'abeilles en Europe. Pour de bon !

Mais rien n'est encore joué : le Sénat doit encore se prononcer sur le texte. Et là, la bataille va être rude. Le mois dernier déjà, les sénateurs ont rejeté la proposition d'un des leurs de faire un moratoire sur les néonicotinoïdes en France, à 248 voix contre 64...La majorité d'entre eux est loin d'être favorable à l'interdiction demandée par les députés. Le gouvernement aussi est contre, et de leur côté, les lobbies de l'industrie agrochimique sont déjà sur le pied de guerre pour pousser les sénateurs à refuser le texte !

C'est au niveau européen qu'il est nécessaire d'agir avec l'adoption d'un moratoire qui interdise toutes les molécules de la famille des néonicotinoïdes. Actuellement, cinq molécules restent autorisées en France : imidaclopride, thiaclopride, clothianidine, thiaméthoxame et acétamipride.



LALBENQUE IMAGES
Mairie - 46230 LALBENQUE
05 65 53 69 45

CLUB PHOTOS

Vous souhaitez :

Mieux connaître votre appareil photo
Partager et commenter vos prises de vues
Participer à des sorties thématiques
et des projets communs

Contactez-nous au 05 65 53 69 45

Lalbenqueimages@laboriedumoulin.com

UN JARDIN PARTAGE A LALBENQUE ? POURQUOI PAS ?

Depuis quelques années, une belle idée fait son chemin... une idée qui fleurit essentiellement dans les villes mais que l'on retrouve de plus en plus dans les territoires ruraux. Il s'agit des jardins partagés, un projet qui a germé également à Lalbenque dans la tête d'un jeune couple, Stéphane et Gwen, les responsables de Babel Gum, qui se proposent de mettre une partie de leur terrain, à Cammas, à la disposition d'une association qui souhaiterait mettre en place un jardin partagé.

Qu'est-ce qu'un jardin partagé... appelé aussi jardin communautaire ? C'est un jardin conçu, créé et cultivé collectivement par quelques habitants d'un village qui n'ont pas de terrain à leur disposition. Après avoir créé une association, ils décident ensemble de ce qu'ils veulent y faire. Soit on cultive ensemble une parcelle commune et on décide de ce qu'on veut y faire pousser, soit on cultive chacun de son côté une parcelle individuelle. Il est aussi possible d'opter pour un mélange des deux formules.

Un avantage économique

Les surfaces étant peu importantes, le rendement n'est pas primordial. Les jardiniers en retirent pourtant un avantage économique non négligeable en mangeant leurs propres légumes dont ils connaissent la qualité.

De plus en plus de jardiniers font pousser des variétés introuvables sur les marchés, ou des légumes cultivés dans leurs pays d'origine. Au-delà du goût, de la satisfaction de l'avoir cultivé soi-même, le potager peut apporter une reconnaissance vis-à-vis des autres.

Un lien social

L'activité de jardinage n'est pas une finalité en soi. C'est

surtout un prétexte pour rompre l'anonymat, favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants du village quel que soit leur âge, leur culture et leur milieu social.

Le jardinage n'est pas forcément l'activité principale. Des animations festives, éducatives, culturelles, artistiques et d'insertion sont proposées. Pique-nique, anniversaire, concert, apéro, repas et fête de quartier, café-jardin, cours de jardinage, expositions... il y en a pour tous les goûts, tous les âges et tous les talents. Le jardin permet aussi de tisser des relations entre les différents lieux de vie : écoles, centres de loisirs, maisons de retraite...

Valeurs partagées autour du jardin

Une charte d'utilisation du jardin sera mise en place par les membres de l'association afin de refléter les valeurs de celle-ci en matière d'environnement et de transmission de savoirs. Entre tradition et modernité, techniques agricoles anciennes et nouvelles, voici l'occasion d'une réflexion partagée sur notre lien à la terre, à la nature et à ce que l'on met dans nos assiettes !

Voilà un beau chantier en perspective ! Pour ceux et celles qui seraient tentés par cette aventure, une première rencontre est proposée à **Cammass, sur l'emplacement du futur projet, le mardi 26 mai, à 19 heures, chez l'association Babel-Gum. (Tél : 06 85 14 16 03)**. Sans engagement aucun, chacun pourra alors donner son avis, faire part de ses désirs et, éventuellement, élaborer un tout début de projet pour les mois à venir.

ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- Individuel : 15€ / an
- Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06